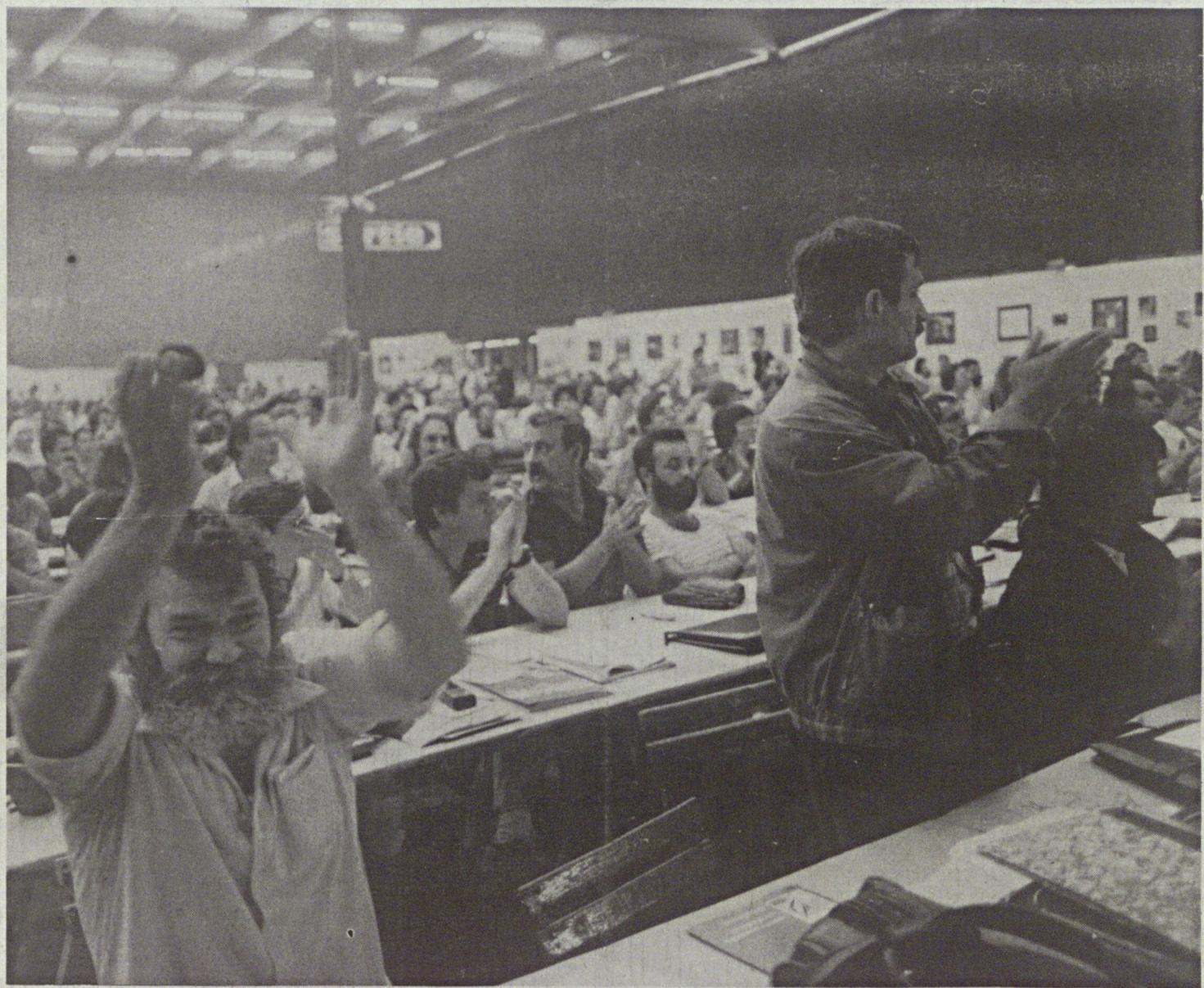


F.G.M.M.-C.F.D.T.

PRIX : 3,25 F - N° 7 - JUILLET-AOUT 85



# 40<sup>e</sup> CONGRÈS C.F.D.T.



**L'EMPLOI AU CŒUR  
DE NOTRE ACTION**

# Salaires 1985 à Charbonnages

Le 14 mai 1985 s'est tenue à Charbonnages de France, une réunion de « négociation » sur les salaires pour 1985. Au cours de cette réunion, la C.F.D.T. a fait d'entrée, la déclaration suivante : « Tout d'abord, la C.F.D.T. dénonce le retard pris dans les négociations salariales pour 1985, ainsi que les mesures unilatérales, en matière de salaires, prises, de ce fait, par la Direction des Charbonnages de France, notamment dans l'application de la prime de progrès. La C.F.D.T. ne peut admettre cette situation et s'inquiète sur la réelle volonté de la Direction des C.D.F. de conduire de véritables négociations salariales, permettant la définition de mesures acceptables par tous.

Face à cet état de fait, la C.F.D.T. a organisé, du 29 avril au 4 mai 1985, une semaine d'action se concrétisant par des délégations auprès des Directions locales, par une grève de 24 h dans le bassin houiller lorrain et dans les autres bassins par la signature, à ce jour, de plus de 6 500 mineurs, sur une pétition réclamant, entre autres, l'ouverture de ces négociations.

Forte de cet appui, la C.F.D.T. renouvelle ses exigences qui sont :

a) Le maintien du pouvoir d'achat moyen des mineurs pour 1985. Cela implique la négociation d'une clause de sauvegarde, qui garantisse des augmentations de salaires au moins identiques à celles des prix.

b) Sur l'instauration d'une prime de progrès ; celle-ci doit venir en plus de la masse salariale consacrée au maintien du pouvoir d'achat, et dans ce cadre :

• être négociée et son application contrôlée par les délégués des puits et des services,

- ne pas être individualisée, mais identique pour tous, au niveau d'un puits ou d'un service et basée sur des éléments maîtrisables par les mineurs,

- être payée en somme uniforme.

- c) Sur le G.V.T., au-delà de notre refus de sa prise en compte dans le calcul du maintien du pouvoir d'achat ; la révision à la baisse du taux de 0,9 % retenu, en fonction des valeurs plus couramment appliquées dans la majorité des entreprises, soit 0,4 % à 0,5 %.

Face à ces exigences, la Direction de Charbonnages de France a fait la proposition de deux hypothèses différentes, l'une ou l'autre de celles-ci étant appliquée en fonction de la signature ou non, d'un accord.

**1<sup>re</sup> hypothèse :** liée à la condition de la signature d'un accord :

- a) instauration d'une clause de sauvegarde garantissant le maintien du pouvoir d'achat entre l'augmentation en masse des salaires et des prix,

- b) la prise en compte d'un G.V.T. (glissement, vieillissement, technicité) à hauteur de 0,7 % dans les mesures de salaires,

- c) instauration d'une « prime de progrès » prise dans le cadre des mesures normales des salaires à hauteur d'1 % avec une clause de redistribution de la masse non consommée, à définir,

- d) des augmentations de salaires :

- de 2,0 % au 1.04.85,  
— de 2,5 % au 1.12.85.

**2<sup>e</sup> hypothèse :** appliquée dans le cas de la non-signature d'un accord :

- a) pas de clause de sauvegarde entre l'augmentation en masse

- des salaires et des prix, donc pas de maintien du pouvoir d'achat en cas de dérapage des prix,

- b) la prise en compte d'un G.V.T. de 0,9 % au lieu des 0,7 % proposés dans l'hypothèse 1, soit 190 F de perte moyenne par agent en 1985,

- c) instauration de la « prime de progrès » prise dans le cadre des mesures normales des salaires à hauteur d'1 %, mais sans clause de redistribution de la masse non consommée,

- d) des augmentations de salaire :

- de 2,0 % au 1.04.85,  
— de 2,5 % au 1.12.85.

La C.F.D.T., malgré une certaine prise en compte de ses revendications, regrette le manque d'imagination et d'autonomie de négociations de la Direction.

La C.F.D.T., dénonce et condamne avec fermeté, la position de la Direction en matière de prime de progrès et le chantage à la signature.

La C.F.D.T. mènera une campagne d'information sur la question dans le but de mettre chacun au courant des propositions de Charbonnages et des positions de la C.F.D.T. face à celles-ci.

## Pour information

- Les indemnités de chauffage sont portées au 1.04.85 :

- de 5 110 F à 5 310 F pour l'indemnité compensatrice,

- de 511 F à 531 F pour l'indemnité forfaitaire compensatrice,

- de 900 F à 945 F pour le complément spécifique d'indemnité de chauffage pour les bassins de Lorraine et du Centre-Midi.

Pour le bassin du Nord-Pas-de-Calais, elle reste à 945 F.

# Le 40<sup>e</sup> congrès confédéral

**BORDEAUX 10-15 JUIN 1985**

## AMÉLIORER LES MÉTHODES

Sur le Congrès lui-même, l'analyse que nous faisons, montre qu'il est grand temps de modifier en profondeur notre type de congrès. Il s'agit de rechercher des méthodes qui rendent la préparation et le déroulement plus accessibles aux militants et aux adhérents.

— Les textes ne permettent aucune préparation véritable, bien qu'une modification de dernière minute, le rapport « Ce que veut la C.F.D.T. » a permis « in extremis » d'y remédier. Notre recherche devrait aller plus vers ce type de rapport qui présente bien les enjeux de la période.

— 2 jours d'interventions « imbuvables » (103 fois 8 minutes + 2 fois 2 heures d'Edmond MAIRE) très peu écoutées portant plus sur des aspects politiques que sur des expériences syndicales. Mais là, notre responsabilité est engagée, car les syndicats de la F.G.M.M. ne se sont pas regroupés ou ne se sont pas inscrits assez tôt pour pouvoir intervenir à la tribune du congrès.

— Le vote sur le quitus ne permet pas une véritable expression sur la politique d'activité des 3 ans, mais il correspond plus à un vote de confiance au Secrétaire Général, au point que certaines radios ou télés annonçaient l'élection d'Edmond Maire et la fin du congrès, alors qu'il restait 2 jours.

— Le congrès n'a eu à traiter que des amendements très oppositionnels, ce qui accentue les clivages avec des manifestations frôlant l'intolérance pour certaines délégations, telles la Basse Normandie. Les synthèses des vrais débats ont eu lieu soit à la commission des résolutions, soit au B.N., ou pour la charte financière au C.N.C.

## LA F.G.M.M. DANS LA C.F.D.T.

Le Bureau Fédéral s'est réuni le 18 juin. En effet, la nonélection de Georges GRANGER, Secrétaire Général de la F.G.M.M., au Bureau National Confédéral,

nécessitait de prendre des décisions, surtout que nous avions décidé de ne pas avoir de réaction et de ne pas prendre d'initiatives pendant le congrès lui-même. Ci-dessous l'essentiel de la déclaration que le Bureau Fédéral a adoptée (27 pour - 1 abstention). « A l'issue de ses débats, le Bureau Fédéral porte une appréciation positive sur les orientations définies lors du 40<sup>e</sup> congrès, sur ce que veut la C.F.D.T.

En effet, la résolution générale qui fixe les orientations de la C.F.D.T. pour trois ans, reprend largement les préoccupations et positions de la F.G.M.M. sur l'emploi et la syndicalisation.



Directement confrontées aux restructurations de toutes natures, les équipes syndicales de la F.G.M.M. ont à relever chaque jour les défis d'une pratique syndicale qui doit s'adapter aux dures réalités de la période.

Le syndicalisme qu'entend développer la F.G.M.M. c'est un syndicalisme d'adhérents, un syndicalisme qui entend modifier les situations à partir de ce qu'elles sont.

Un syndicalisme qui a l'ambition de GAGNER la bataille de l'emploi, de la transformation réelle des situations de la société, d'oeuvrer concrètement à l'autogestion.

De ce point de vue, la non-élection du Secrétaire Général de la F.G.M.M. constitue une péripétie, certes dommageable pour la F.G.M.M. et plus largement pour la C.F.D.T.

Le Bureau Fédéral de la F.G.M.M., respectueux des votes des syndicats au congrès de la C.F.D.T., réaffirme son appartenance à ce qui fonde la C.F.D.T. et sa volonté de travailler dans les structures à l'avancée de l'ensemble des positions de la C.F.D.T. pour des réponses plus efficaces.

Les résultats du 40<sup>e</sup> congrès de la C.F.D.T. sont un point d'appui important.

A tous et toutes, en AVANT !.

## AGIR AVEC NOS ADHÉRENTS POUR L'EMPLOI

L'intervention de la F.G.M.M. comportait 3 parties : international, l'action pour l'emploi, un syndicalisme d'adhérents. Les deux premières parties seulement ont pu être dites à la tribune, par les réactions diverses de la salle du congrès ont « mangé » un bout des 8 minutes accordées à chaque intervenant.

### UN MONDE EN MUTATION DIFFICILE

Après avoir rappelé la situation mondiale de déséquilibre (notam-

ment démographique) qui ira en s'accentuant ; la division de l'Europe guère en mesure d'avancer un projet de société et de développement solidaire, la F.G.M.M. a demandé un débat sur la politique internationale de la C.F.D.T. en s'appuyant sur les réflexions faites avec la Fédération des Etablissements et Arsenaux de l'Etat sur les relations Nord-Sud et le poids de l'exportation d'armement sur celles-ci.

### L'EMPLOI

Constatant que la concurrence internationale et les changements technologiques ont des effets sur le volume et les conditions d'emploi, l'intervenant affirmait : « Oui, les licenciements ça existe, oui, les flexibilités ça existe ».

Défendre son propre emploi quand il est menacé, ce n'est pas facile. Mais le plus difficile, c'est d'agir pour créer des emplois, là où il y a moins de problèmes, car faire de la place à quelques-uns des 2,5 millions de chômeurs, ça peut faire mal à certains acquis. S'arc-bouter, en criant « trahison, collaboration de classe », n'est-ce pas oublier les chômeurs, oublier notre projet de transformation de la société.

Affirmer dans les textes du congrès de Bordeaux « l'emploi est notre priorité absolue et le chômage, la plus grande inégalité sociale », cela peut paraître normal. Et bien, il a fallu pourtant tous les débats autour de la « flexibilité » en fin 1984, pour oser l'écrire dans les textes de la confédération. Pour surpasser le point clef de blocage, le congrès se devait de répondre clairement à la question tirée du rapport « Ce que veut la C.F.D.T. » : la priorité à l'emploi est-elle vraiment la priorité de tous les militants C.F.D.T. ?

Continuer à débarbouiller le projet C.F.D.T. de construction du socialisme autogestionnaire est nécessaire pour le connecter aux réalités sociales, économiques et culturelles d'aujourd'hui.

L'orateur concluait son propos par une image :

« Il nous faut prendre le train du changement de la société pour être dedans, pour agir sur sa direction. Même si le train peut

siffler trois fois, il ne passe qu'une fois. Resterons-nous sur le quai en criant : « Pas par là, pas ici » ?

### UN SYNDICALISME D'ADHÉRENTS

Dans les nombreuses actions menées sur l'emploi, il nous a manqué souvent une pratique syndicale de masse avec un grand nombre d'adhérents pour établir un rapport de forces suffisant.

### UN SYNDICALISME D'ADHÉRENTS

Sauf que la concurrence internationale et les changements technologiques ont des effets sur le volume et les conditions d'emploi, l'intervenant affirmait : « Oui, les licenciements ça existe, oui, les flexibilités ça existe ».

Défendre son propre emploi quand il est menacé, ce n'est pas facile. Mais le plus difficile, c'est d'agir pour créer des emplois, là où il y a moins de problèmes, car faire de la place à quelques-uns des 2,5 millions de chômeurs, ça peut faire mal à certains acquis. S'arc-bouter, en criant « trahison, collaboration de classe », n'est-ce pas oublier les chômeurs, oublier notre projet de transformation de la société.

Affirmer dans les textes du congrès de Bordeaux « l'emploi est notre priorité absolue et le chômage, la plus grande inégalité sociale », cela peut paraître normal. Et bien, il a fallu pourtant tous les débats autour de la « flexibilité » en fin 1984, pour oser l'écrire dans les textes de la confédération. Pour surpasser le point clef de blocage, le congrès se devait de répondre clairement à la question tirée du rapport « Ce que veut la C.F.D.T. » : la priorité à l'emploi est-elle vraiment la priorité de tous les militants C.F.D.T. ?

Continuer à débarbouiller le projet C.F.D.T. de construction du socialisme autogestionnaire est nécessaire pour le connecter aux réalités sociales, économiques et culturelles d'aujourd'hui.

L'orateur concluait son propos par une image :

« Il nous faut prendre le train du changement de la société pour être dedans, pour agir sur sa direction. Même si le train peut

siffler trois fois, il ne passe qu'une fois. Resterons-nous sur le quai en criant : « Pas par là, pas ici » ?

Nous sommes très peu pour construire le socialisme autogestionnaire : à peu près un salarié sur sept vote C.F.D.T. (en comptant les abstentionnistes) et sur 5 votants C.F.D.T., à peu près un syndiqué. Il faut entreprendre un travail de fond, notamment dans les P.M.E., pour en finir avec ces pratiques de sections syndicales réduites aux délégués, pour suivre ou reprendre la voie que certains ont su préserver : vouloir syndiquer tous les salariés, donner un rôle à l'adhérent, organiser un réseau de contacts directs délégués, militants, collecteurs, adhérents, salariés.

Sauf que la concurrence internationale et les changements technologiques ont des effets sur le volume et les conditions d'emploi, l'intervenant affirmait : « Oui, les licenciements ça existe, oui, les flexibilités ça existe ».

Défendre son propre emploi quand il est menacé, ce n'est pas facile. Mais le plus difficile, c'est d'agir pour créer des emplois, là où il y a moins de problèmes, car faire de la place à quelques-uns des 2,5 millions de chômeurs, ça peut faire mal à certains acquis. S'arc-bouter, en criant « trahison, collaboration de classe », n'est-ce pas oublier les chômeurs, oublier notre projet de transformation de la société.

Affirmer dans les textes du congrès de Bordeaux « l'emploi est notre priorité absolue et le chômage, la plus grande inégalité sociale », cela peut paraître normal. Et bien, il a fallu pourtant tous les débats autour de la « flexibilité » en fin 1984, pour oser l'écrire dans les textes de la confédération. Pour surpasser le point clef de blocage, le congrès se devait de répondre clairement à la question tirée du rapport « Ce que veut la C.F.D.T. » : la priorité à l'emploi est-elle vraiment la priorité de tous les militants C.F.D.T. ?

Continuer à débarbouiller le projet C.F.D.T. de construction du socialisme autogestionnaire est nécessaire pour le connecter aux réalités sociales, économiques et culturelles d'aujourd'hui.

L'orateur concluait son propos par une image :

« Il nous faut prendre le train du changement de la société pour être dedans, pour agir sur sa direction. Même si le train peut

siffler trois fois, il ne passe qu'une fois. Resterons-nous sur le quai en criant : « Pas par là, pas ici » ?

Nous sommes très peu pour construire le socialisme autogestionnaire : à peu près un salarié sur sept vote C.F.D.T. (en comptant les abstentionnistes) et sur 5 votants C.F.D.T., à peu près un syndiqué. Il faut entreprendre un travail de fond, notamment dans les P.M.E., pour en finir avec ces pratiques de sections syndicales réduites aux délégués, pour suivre ou reprendre la voie que certains ont su préserver : vouloir syndiquer tous les salariés, donner un rôle à l'adhérent, organiser un réseau de contacts directs délégués, militants, collecteurs, adhérents, salariés.

Sauf que la concurrence internationale et les changements technologiques ont des effets sur le volume et les conditions d'emploi, l'intervenant affirmait : « Oui, les licenciements ça existe, oui, les flexibilités ça existe ».

Défendre son propre emploi quand il est menacé, ce n'est pas facile. Mais le plus difficile, c'est d'agir pour créer des emplois, là où il y a moins de problèmes, car faire de la place à quelques-uns des 2,5 millions de chômeurs, ça peut faire mal à certains acquis. S'arc-bouter, en criant « trahison, collaboration de classe », n'est-ce pas oublier les chômeurs, oublier notre projet de transformation de la société.

Affirmer dans les textes du congrès de Bordeaux « l'emploi est notre priorité absolue et le chômage, la plus grande inégalité sociale », cela peut paraître normal. Et bien, il a fallu pourtant tous les débats autour de la « flexibilité » en fin 1984, pour oser l'écrire dans les textes de la confédération. Pour surpasser le point clef de blocage, le congrès se devait de répondre clairement à la question tirée du rapport « Ce que veut la C.F.D.T. » : la priorité à l'emploi est-elle vraiment la priorité de tous les militants C.F.D.T. ?

Continuer à débarbouiller le projet C.F.D.T. de construction du socialisme autogestionnaire est nécessaire pour le connecter aux réalités sociales, économiques et culturelles d'aujourd'hui.

L'orateur concluait son propos par une image :

« Il nous faut prendre le train du changement de la société pour être dedans, pour agir sur sa direction. Même si le train peut

siffler trois fois, il ne passe qu'une fois. Resterons-nous sur le quai en criant : « Pas par là, pas ici » ?

Nous sommes très peu pour construire le socialisme autogestionnaire : à peu près un salarié sur sept vote C.F.D.T. (en comptant les abstentionnistes) et sur 5 votants C.F.D.T., à peu près un syndiqué. Il faut entreprendre un travail de fond, notamment dans les P.M.E., pour en finir avec ces pratiques de sections syndicales réduites aux délégués, pour suivre ou reprendre la voie que certains ont su préserver : vouloir syndiquer tous les salariés, donner un rôle à l'adhérent, organiser un réseau de contacts directs délégués, militants, collecteurs, adhérents, salariés.

Sauf que la concurrence internationale et les changements technologiques ont des effets sur le volume et les conditions d'emploi, l'intervenant affirmait : « Oui, les licenciements ça existe, oui, les flexibilités ça existe ».

Défendre son propre emploi quand il est menacé, ce n'est pas facile. Mais le plus difficile, c'est d'agir pour créer des emplois, là où il y a moins de problèmes, car faire de la place à quelques-uns des 2,5 millions de chômeurs, ça peut faire mal à certains acquis. S'arc-bouter, en criant « trahison, collaboration de classe », n'est-ce pas oublier les chômeurs, oublier notre projet de transformation de la société.

Affirmer dans les textes du congrès de Bordeaux « l'emploi est notre priorité absolue et le chômage, la plus grande inégalité sociale », cela peut paraître normal. Et bien, il a fallu pourtant tous les débats autour de la « flexibilité » en fin 1984, pour oser l'écrire dans les textes de la confédération. Pour surpasser le point clef de blocage, le congrès se devait de répondre clairement à la question tirée du rapport « Ce que veut la C.F.D.T. » : la priorité à l'emploi est-elle vraiment la priorité de tous les militants C.F.D.T. ?

Continuer à débarbouiller le projet C.F.D.T. de construction du socialisme autogestionnaire est nécessaire pour le connecter aux réalités sociales, économiques et culturelles d'aujourd'hui.

L'orateur concluait son propos par une image :

« Il nous faut prendre le train du changement de la société pour être dedans, pour agir sur sa direction. Même si le train peut

siffler trois fois, il ne passe qu'une fois. Resterons-nous sur le quai en criant : « Pas par là, pas ici » ?

Nous sommes très peu pour construire le socialisme autogestionnaire : à peu près un salarié sur sept vote C.F.D.T. (en comptant les abstentionnistes) et sur 5 votants C.F.D.T., à peu près un syndiqué. Il faut entreprendre un travail de fond, notamment dans les P.M.E., pour en finir avec ces pratiques de sections syndicales réduites aux délégués, pour suivre ou reprendre la voie que certains ont su préserver : vouloir syndiquer tous les salariés, donner un rôle à l'adhérent, organiser un réseau de contacts directs délégués, militants, collecteurs, adhérents, salariés.

Sauf que la concurrence internationale et les changements technologiques ont des effets sur le volume et les conditions d'emploi, l'intervenant affirmait : « Oui, les licenciements ça existe, oui, les flexibilités ça existe ».

Défendre son propre emploi quand il est menacé, ce n'est pas facile. Mais le plus difficile, c'est d'agir pour créer des emplois, là où il y a moins de problèmes, car faire de la place à quelques-uns des 2,5 millions de chômeurs, ça peut faire mal à certains acquis. S'arc-bouter, en criant « trahison, collaboration de classe », n'est-ce pas oublier les chômeurs, oublier notre projet de transformation de la société.

Affirmer dans les textes du congrès de Bordeaux « l'emploi est notre priorité absolue et le chômage, la plus grande inégalité sociale », cela peut paraître normal. Et bien, il a fallu pourtant tous les débats autour de la « flexibilité » en fin 1984, pour oser l'écrire dans les textes de la confédération. Pour surpasser le point clef de blocage, le congrès se devait de répondre clairement à la question tirée du rapport « Ce que veut la C.F.D.T. » : la priorité à l'emploi est-elle vraiment la priorité de tous les militants C.F.D.T. ?

Continuer à débarbouiller le projet C.F.D.T. de construction du socialisme autogestionnaire est nécessaire pour le connecter aux réalités sociales, économiques et culturelles d'aujourd'hui.

L'orateur concluait son propos par une image :

« Il nous faut prendre le train du changement de la société pour être dedans, pour agir sur sa direction. Même si le train peut

siffler trois fois, il ne passe qu'une fois. Resterons-nous sur le quai en criant : « Pas par là, pas ici » ?

Nous sommes très peu pour construire le socialisme autogestionnaire : à peu près un salarié sur sept vote C.F.D.T. (en comptant les abstentionnistes) et sur 5 votants C.F.D.T., à peu près un syndiqué. Il faut entreprendre un travail de fond, notamment dans les P.M.E., pour en finir avec ces pratiques de sections syndicales réduites aux délégués, pour suivre ou reprendre la voie que certains ont su préserver : vouloir syndiquer tous les salariés, donner un rôle à l'adhérent, organiser un réseau de contacts directs délégués, militants, collecteurs, adhérents, salariés.

Sauf que la concurrence internationale et les changements technologiques ont des effets sur le volume et les conditions d'emploi, l'intervenant affirmait : « Oui, les licenciements ça existe, oui, les flexibilités ça existe ».

Défendre son propre emploi quand il est menacé, ce n'est pas facile. Mais le plus difficile, c'est d'agir pour créer des emplois, là où il y a moins de problèmes, car faire de la place à quelques-uns des 2,5 millions de chômeurs, ça peut faire mal à certains acquis. S'arc-bouter, en criant « trahison, collaboration de classe », n'est-ce pas oublier les chômeurs, oublier notre projet de transformation de la société.

Affirmer dans les textes du congrès de Bordeaux « l'emploi est notre priorité absolue et le chômage, la plus grande inégalité sociale », cela peut paraître normal. Et bien, il a fallu pourtant tous les débats autour de la « flexibilité » en fin 1984, pour oser l'écrire dans les textes de la confédération. Pour surpasser le point clef de blocage, le congrès se devait de répondre clairement à la question tirée du rapport « Ce que veut la C.F.D.T. » : la priorité à l'emploi est-elle vraiment la priorité de tous les militants C.F.D.T. ?

Continuer à débarbouiller le projet C.F.D.T. de construction du socialisme autogestionnaire est nécessaire pour le connecter aux réalités sociales, économiques et culturelles d'aujourd'hui.

L'orateur concluait son propos par une image :

« Il nous faut prendre le train du changement de la société pour être dedans, pour agir sur sa direction. Même si le train peut

siffler trois fois, il ne passe qu'une fois. Resterons-nous sur le quai en criant : « Pas par là, pas ici » ?

Nous sommes très peu pour construire le socialisme autogestionnaire : à peu près un salarié sur sept vote C.F.D.T. (en comptant les abstentionnistes) et sur 5 votants C.F.D.T., à peu près un syndiqué. Il faut entreprendre un travail de fond, notamment dans les P.M.E., pour en finir avec ces pratiques de sections syndicales réduites aux délégués, pour suivre ou reprendre la voie que certains ont su préserver : vouloir syndiquer tous les salariés, donner un rôle à l'adhérent, organiser un réseau de contacts directs délégués, militants, collecteurs, adhérents, salariés.

Sauf que la concurrence internationale et les changements technologiques ont des effets sur le volume et les conditions d'emploi, l'intervenant affirmait : « Oui, les licenciements ça existe, oui, les flexibilités ça existe ».

Défendre son propre emploi quand il est menacé, ce n'est pas facile. Mais le plus difficile, c'est d'agir pour créer des emplois, là où il y a moins de problèmes, car faire de la place à quelques-uns des 2,5 millions de chômeurs, ça peut faire mal à certains acquis. S'arc-bouter, en criant « trahison, collaboration de classe », n'est-ce pas oublier les chômeurs, oublier notre projet de transformation de la société.

Affirmer dans les textes du congrès de Bordeaux « l'emploi est notre priorité absolue et le chômage, la plus grande inégalité sociale », cela peut paraître normal. Et bien, il a fallu pourtant tous les débats autour de la « flexibilité » en fin 1984, pour oser l'écrire dans les textes de la confédération. Pour surpasser le point clef de blocage, le congrès se devait de répondre clairement à la question tirée du rapport « Ce que veut la C.F.D.T. » : la priorité à l'emploi est-elle vraiment la priorité de tous les militants C.F.D.T. ?

Continuer à débarbouiller le projet C.F.D.T. de construction du socialisme autogestionnaire est nécessaire pour le connecter aux réalités sociales, économiques et culturelles d'aujourd'hui.

# LA C.F.D.T. SIGNE L'ESSENTIEL DU PLAN SOCIAL MINES DE FER

Contrairement à ce que certains laissent entendre, la C.F.D.T. a toujours combattu et continuera à combattre le plan industriel des mines de fer.

Pendant 5 mois de discussions, aucune mesure efficace n'a été sérieusement envisagée, autant par les Pouvoirs Publics que par le Patronat pour assurer la compétitivité du minerai lorrain. En effet, la C.F.D.T. ne peut accepter la fermeture de 5 puits et la suppression de 1 000 emplois comme seule réponse à nos problèmes. Néanmoins, il fallait quand même assurer le maximum de garanties pour tous les travailleurs, notamment pour ceux qui doivent partir en retraite anticipée, et pour ceux qui sont appelés à être mutés.

La C.F.D.T. regrette que ce plan social soit limité à la période de restructuration. Elle souhaite que certaines garanties de ce plan soient pérennisées, à l'exemple de la convention de progrès et de responsabilité du Groupe Sidérurgique SOLLAC-SACILOR.

La C.F.D.T. a signé les garanties de ressource sur les retraites anticipées ainsi que l'accord de réduction du temps de travail. Concernant les garanties sur les mutations, les aléas de carrière et l'immobilier, la C.F.D.T., compte tenu de ses réserves n'a signé qu'un constat de négociation.

## 1) RETRAITES ANTICIPÉES

— Validation pour la retraite, des périodes de retraite anticipée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1984. Par exemple : un mineur de 48 ans (30 ans de mine) prend sa retraite anticipée. A 50 ans, il prendra sa retraite normale, majorée de 2 années, soit 32 années de retraite C.A.N.

— Bonification d'âge pour services accomplis au fond.

La bonification d'une année par tranche de 4 ans de service au fond évite qu'un mineur ne réunissant pas les 20 années de fond requises pour partir à la retraite à 50 ans, soit obligé d'attendre d'effectuer ses 20 ans de fond. Exemple : un mineur de 50 ans ayant 30 ans de mine dont 16 au fond pourra partir à 50 ans au lieu de 54 ans.

— Garanties de ressources :

- Jusqu'à ce jour, un mineur en retraite anticipée percevait la retraite C.A.N., le raccordement, les indemnités chauffage-logement.

- A partir de l'application de l'accord, le même mineur percevra la même retraite C.A.N. et le même raccordement, il percevra en plus, une indemnité (payée par l'employeur) correspondant à ses années d'anticipation. Exemple : le même mineur (30 ans de mine et 48 ans d'âge) percevra la retraite C.A.N. pour 30 ans, le raccordement, une indemnité correspondant à 2 années de retraite C.A.N. A l'âge de 50 ans, il percevra la retraite C.A.N. pour 32 ans, la retraite complémentaire CRIREP majorée de points gratuits obtenus pendant les 2 années d'anticipation, et éventuellement, des points supplémentaires obtenus par cotisation sur la retraite C.A.N., et sous réserve de l'accord des organismes concernés (CRIREP, CAPIMMEC, etc.).

- Par ailleurs, les sociétés minières garantissent pendant la période de retraite anticipée, un revenu complémentaire du salaire de référence actuellement défini par les ASSEDIC, qui ne pourra pas être inférieur à 62 % du salaire de référence pendant toute la période de retraite anticipée.

- Il est important que chaque retraité anticipé fasse valoir ses droits aux ASSEDIC, étant entendu que chaque

indemnité sera calculée **individuellement** selon le salaire journalier de référence.

## 2) RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL

Jusqu'à mars 1982, et dans le cadre de la mensualisation, les mineurs devaient accomplir 40 h/semaine pour être payés 190 h/mois. Après l'accord du 26 mars 1983 sur la R.T.T. signée par la C.F.D.T., l'horaire de travail est passé à 39 h/semaine pour être payés 190 h/mois. Cela s'est traduit par une journée de récupération tous les 32 postes accomplis. A partir de l'application de cet accord de mai 85, la récupération sera d'une journée tous les 20 postes. Mais cette 2<sup>e</sup> étape de R.T.T. sera indemnisée qu'à 66 % si la rémunération brute est égale ou supérieure à 5 630 F. Autrement dit, pour 38 h/semaine, l'ouvrier ne sera payé qu'environ 189 h par mois.

— Pour les agents dont la rémunération mensuelle brute serait inférieure à 5 630 F, une indemnité complémentaire à concurrence du salaire antérieur sera appliquée.

Pour la C.F.D.T., cette mesure ne répond qu'imparfaitement à notre revendication qui prévoyait une compensation à 100 % pour tous les salaires jusqu'à 2 fois le S.M.I.C. revendiqué. De plus, la C.F.D.T. continue à réclamer un calendrier pour aller vers les 35 h.

## 3) LOGEMENTS

Après les difficiles discussions tant avec les Pouvoirs Publics qu'avec les employeurs, les représentants des 2 sociétés minières d'Usinor ont accepté d'accorder les mêmes garanties qui étaient appliquées par LORMINES.

— Garantie de logement : les actifs, les retraités et les veuves actuellement logés à titre gratuit gardent cet avantage.

— L'entretien conservatoire qui doit être assuré par le propriétaire sera maintenu.

— La vente d'un logement : est réservée en priorité à l'occupant **demandeur**, éventuellement avec l'accord de l'occupant, à un tiers en règle général : enfant, parents ou collectivité.

— L'acquéreur : s'engage par **acte notarité**, à conserver l'occupant sa vie durant, celui-ci abandonnant à l'acquéreur son **indemnité-logement**. (Dans ses réserves, la C.F.D.T. a insisté sur le maintien dans les lieux, des actifs, des **retraités et des veuves**, et la pérennité de cet accord, **ce qui n'est pas garanti**).

## 4) GARANTIES MUTATIONS

Dans ce chapitre, l'emploi n'est pas préservé à 100 % comme nous l'avons réclamé, les mineurs n'étant pas responsables de la restructuration des mines de fer, mais étant ceux qui en supportent le plus les conséquences.

Cependant, les acquis concernant les mutations, la formation, la rémunération, les conséquences matérielles, représentent une solution acceptable, malheureusement limitée à la durée du plan de restructuration fixée au 31.12.86.

De toute évidence, la C.F.D.T. ne peut exclure l'hypothèse que l'ensemble de ces problèmes seront réglés à cette date.

# REPÈRES

## ■ S.M.I.C.

- Horaire : 25,54 F (21,69 F net).
- Hebdomadaire pour 39 heures : 996,06 F (971,10 F net).
- Mensuel pour 169 heures : 4 316,26 F (3 666,23 F net).
- Progression : + 8,4 % en un an.

## ■ PRIX A LA CONSOMMATION

- Janvier : + 0,5 %.
- Février : + 0,5 %.
- Mars : + 0,7 %.
- Avril : + 0,7 %.
- Mai : + 0,5 %.
- En 1984 : + 6,7 %.
- En 1983 : + 9,8 %.

## ■ TAUX DU SALAIRE OUVRIER

- 4<sup>e</sup> trimestre 84 : + 1,7 %.
- 1<sup>er</sup> trimestre 85 : + 1,4 %.
- Au cours de 84 : + 6,4 %.
- Au cours de 83 : + 9,8 %.

## ■ DEMANDES D'EMPLOIS

- Mars : — 0,2 %,  
soit 2 415 800 demandeurs d'emploi.
- Avril : — 0,6 %,  
soit 2 400 000 demandeurs d'emploi.
- 0,3 % depuis le début de l'année.
- + 13,3 % en 1984.

## ■ OFFRES D'EMPLOI

- Mars : — 2,4 %,  
soit 44 200 offres d'emploi.
- Avril : + 4,5 %,  
soit 46 200 offres d'emploi.
- + 4,0 % depuis le début de l'année.
- — 20,1 % en 1984.

## ■ BLOC-NOTES ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

### Croissance zéro au premier trimestre.

L'économie française traverse une période d'engourdissement. Selon les estimations de l'I.N.S.E.E., le produit intérieur est resté stable au premier trimestre 1985, alors qu'il avait crû de 1,9 % fin 1984 et de 0,9 % au premier trimestre de l'année dernière. L'I.N.S.E.E. explique que la rigueur de l'hiver a marqué l'évolution des indicateurs économiques (stabilité des importations sauf pour les biens d'équipements professionnels, baisse des exportations particulièrement pour les produits de l'agro-alimentaire). Dans le même temps, la consommation des ménages s'est accrue (+ 1,5 %), augmentation imputable pour partie à l'augmentation des achats d'énergie (+ 9,4 %).

L'I.N.S.E.E. constate aussi une reprise de l'investissement : + 0,3 % début 1985 après — 2,4 % fin 1984. La formation brute de capital fixe des entreprises progresse assez nettement après deux trimestres de baisse (+ 2,6 % contre — 1,3 % et — 0,9 % les troisième et quatrième trimestre 1984), les entreprises investissant tant en biens d'équipements qu'en matériel de transport.

## ■ COMMERCE INTERNATIONAL

**La part de la France se redresse, après le creux de la fin 1984.** REXECO, un institut de conjoncture proche du patronat, rend désormais public un ratio « vraisemblablement le plus significatif du degré de santé de l'économie française » qui établit le rapport entre les exportations françaises et les exportations de marchandises des 12 principaux pays industriels du monde. L'évolution de cette part informe du fait que l'économie française dans le commerce mondial décline ou s'élargit. Qu'en est-il à la fin du premier trimestre 1985 ? Le commerce mondial plafonne depuis maintenant six mois, ce qui est cohérent avec le ralentissement de l'activité aux Etats-Unis, au Japon et en Allemagne. Dans ce contexte, le redressement des ventes françaises, amorcé en février, s'est poursuivi en avril. La part de la France dans les exportations des douze est remontée à 8,8 %, effaçant ainsi le recul du second semestre 1984. Depuis le début de l'année, la France et le Royaume-Uni accroissent leurs parts de marché tandis que recule la position américaine et se maintiennent les positions allemande et japonaise.



**Jean-Marie SPAETH**  
est élu à la C.E. Confédérale

Jean-Marie SPAETH, Secrétaire National de la F.G.M.M. depuis le Congrès Fédéral du Creusot de mai 84. Il avait notamment en charge l'important secteur des conditions de travail et la couverture de l'Union Fédérale des Mines.

Auparavant, avant la fusion de la Fédération de la Métallurgie et de celle des Mines, Jean-Marie était Secrétaire Général de la Fédération des Mines, où, à la suite de Jean KASPAR, il a mis toute sa force de travail, son dévouement et son application au service du développement de la C.F.D.T. dans ce secteur industriel.

A l'occasion du congrès de Bordeaux, la F.G.M.M. a présenté Jean-Marie à l'élection de la Commission Exécutive Confédérale où il a été élu pour s'occuper en particulier, du secteur de la Protection sociale.

Jean-Marie apportera à la confédération son sens aigu des responsabilités en lui faisant bénéficier, tant de l'expérience que des sensibilités qu'il a acquises tout au long de sa vie militante.



**Jacques DEZEURE**  
arrive au Secrétariat National

Jacques a été élu au Secrétariat National de la F.G.M.M. pour remplacer Jean-Marie SPAETH.

Jacques a 36 ans, et déjà une vie militante bien remplie tant au niveau du syndicat des mineurs de Lorraine, que de l'Union Fédérale Mineurs où il a exercé de nombreuses responsabilités : responsable des ETAM, animateur C.F.D.T. des négociations sur la Formation Professionnelle Continue, la R.T.T., les salaires, les classifications, membre de la commission de formation professionnelle des Charbonnages de France.

Il est employé aux Houillères du Bassin de Lorraine depuis 1963 en qualité d'agent de maîtrise électromécanicien où il y a exercé « au fond ».

La pratique syndicale accumulée au fil des ans, la connaissance de la profession minière, du travail « au fond », des ETAM, ainsi que ses qualités personnelles font de Jacques un Secrétaire National précieux pour la Fédération.

Bon vent camarade !



## MINEURS : De bons résultats

Le 5 juin 1985, ont eu lieu les élections de délégués mineurs dans les mines françaises. Dès à présent, malgré le fait que les résultats totaux ne sont pas encore connus (notamment dans les petites mines), on peut dire que cette élection est POSITIVE pour la C.F.D.T.

C'est ainsi qu'à Charbonnages (secteur le plus important et où les résultats sont définitifs), la C.F.D.T. avec 17,3 % progresse de 0,4 %.

Dans les Houillères de Lorraine, avec 28,3 %, la C.F.D.T. est l'organisation majoritaire et gagne 1 siège.

Dans le Nord - Pas-de-Calais, la C.F.D.T. progresse de 0,4 % et dans le Centre-Midi de 0,3 %.

Au niveau des sièges, dont le nombre à attribuer est passé de 121 à 89, la C.F.D.T. obtient 13 sièges et 1 ballottage\* favorable sur les 3 encore à attribuer, soit le même nombre qu'en 1982.

Dans les mines d'ardoise, la C.F.D.T. progresse de 7,12 %.

Dans l'uranium (résultats partiels COGEMA - La Crouzille), la C.F.D.T. avec 21,4 % progresse de 1,8 %.

Les résultats obtenus renforcent les positions développées par la C.F.D.T. en matière de politique énergétique, d'exploitation des matières premières, sociales et d'emplois. Ils confirment également la pratique C.F.D.T., qui refuse de s'enfermer dans une contestation stérile au profit d'un syndicalisme de propositions et d'actions efficaces débouchant sur des résultats concrets.

## MINEURS DE POTASSE : Des élections aussi...

Le 13 mai ont eu lieu les élections de délégués mineurs et délégués à la surface dans la potasse.

La C.F.D.T. globalement progresse au fond de 1,7 % et régresse au jour de 8 %. La C.F.D.T. maintient ses 3 sièges (2 au fond et 1 au jour). Malgré la perte subie au jour, la C.F.D.T. reste la 2<sup>e</sup> organisation syndicale dans le bassin. La campagne menée pour cette élection par la C.G.T. et

la C.F.T.C., qui était une campagne démagogique et même de dénigrement par des attaques personnelles, démontre à l'évidence que le langage de la vérité tenue par la C.F.D.T. n'a pas été perçu par les mineurs, comme nous l'avions souhaité.

La C.F.D.T. des mines de potasse continuera néanmoins son action d'explications auprès des mineurs.

A la longue, tenir le langage de la vérité est payant même si électoralement, il passe difficilement.

## CREUSOT-LOIRE INDUSTRIE A CHATEAUNEUF

Après le conflit Creusot-Loire, le raz de marée électoral de la C.F.D.T. se poursuit toujours au détriment de la C.G.T. A l'usine de Châteauneuf, des élections D.P. se sont déroulées à la fin mai.

### 1<sup>er</sup> collège :

C.F.D.T.	54,45 %	+	13,9 %
C.G.T.	39,27 %	-	12,62 %
C.F.T.C.	6,28 %	-	1,28 %

### 2<sup>e</sup> collège :

C.F.D.T.	60,16 %	+	8,91 %
C.G.T.	26,69 %	-	5,93 %
C.F.T.C.	6,25 %	-	1,88 %
C.G.C.	3,90 %	-	1,10 %

### 3<sup>e</sup> collège :

La C.G.C. présentait seule des candidats.

### Ensemble :

C.F.D.T.	52,14 %	+	9,42 %
C.G.T.	34,17 %	-	10,80 %
C.F.T.C.	5,89 %	-	1,60 %
C.G.C.	7,80 %	+	2,88 %

## GROUPE RENAULT

La C.F.D.T. en flèche à M.C.A. Maubeuge.

Malgré une progression constante enregistrée depuis plusieurs années, la C.F.D.T. a encore progressé, de façon importante obtenant ainsi 22 délégués du personnel. Cette progression s'explique par les propositions industrielles sérieuses que la section a faite dans le cadre des difficultés de l'établissement liées à celles du groupe Renault.

### 1<sup>er</sup> collège :

C.F.D.T.	1 104 voix	67,2 %	+	4,6 %
C.G.T.	443 voix	27,0 %	-	2,3 %
C.F.T.C.	96 voix	5,8 %	-	2,3 %

### 2<sup>e</sup> collège :

C.F.D.T.	99 voix	36,1 %	+	11,6 %
C.G.T.	13 voix	4,7 %	-	0,4 %
C.G.C.	162 voix	59,1 %	-	11,2 %

## MERLIN GERIN

Après l'accord sur la réorganisation et la réduction du temps de travail, la C.F.D.T. progresse aux élections C.E.

Sur l'ensemble des établissements, la C.F.D.T. progresse de 1,75 %, alors que la

## SOMMAIRE

• Salaires 85 à Charbonnages	2
• 40 <sup>e</sup> Congrès confédéral	3-5
• Mines de fer : la C.F.D.T. signe	6
• Repères	7
• Départ et arrivée au Secrétariat National	7
• L'Echo des Urnes	8

C.G.T. perd 1,13 %. Ces résultats confortent la 2<sup>e</sup> place de notre organisation, la situant à 4 % de la C.G.T. au lieu de 7 % en 83.

C.E. de Grenoble et Voiron.

### 1<sup>er</sup> collège :

C.F.D.T.	-	1,39 %
C.G.T.	+	4,84 %
F.O.	-	3,4 %

### 2<sup>e</sup> collège :

C.F.D.T.	+	1,44 %
C.G.C.	-	4,22 %
C.G.T.	-	0,22 %
F.O.	+	0,89 %
C.F.T.C.	+	2,27 %

### 3<sup>e</sup> collège :

C.F.D.T.	+	7,05 %
C.G.C.	-	8,88 %
F.O.	-	2,23 %
C.F.T.C.	+	4,07 %

### Ensemble :

C.F.D.T.	+	1,21 %
C.G.C.	-	0,41 %
C.G.T.	-	0,48 %
F.O.	-	1,6 %
C.F.T.C.	+	1,43 %

Au 3<sup>e</sup> collège (ingénieurs et cadres), la C.F.D.T. avec 22,47 % des voix (+ 7,05 %) obtient pour la première fois, 1 élu titulaire et 1 suppléant. La C.F.D.T. est ainsi la seule organisation à avoir des élus dans tous les collèges.

C.E. Neuilly.

### 1<sup>er</sup> collège :

C.F.D.T.	+	9,4 %
C.G.C.-C.F.T.C.	-	10,37 %
C.G.T.	+	0,96 %

### 2<sup>e</sup> collège :

C.F.D.T.	-	0,25 %
C.G.C.-C.F.T.C.	-	5,32 %
C.G.T.	-	2,35 %
F.O.	+	7,91 %

### 3<sup>e</sup> collège :

C.F.D.T.	+	11,16 %
C.G.C.-C.F.T.C.	-	4,32 %
C.G.T.	-	6,31 %

### Ensemble :

C.F.D.T.	+	7,68 %
C.G.C.-C.F.T.C.	-	9,74 %
C.G.T.	-	1,33 %
F.O.	+	3,47 %

## RÉSULTATS ENSEMBLE CHARBONNAGES DE FRANCE

	Sièges à pourvoir		C.F.D.T.		C.G.T.		C.F.T.C.		F.O.		AUTONOMES		
	85	82	85	82		85	82		85	82		85	82
%			17,3	16,9	+ 0,4	44,8	50,4	- 5,6	19,4	18,3	+ 1,1	15,4	14,4
Sièg.	89	121	13	14	0	47	72	-25	15	19	-4	12	16